



CONFÉDÉRATION SUISSE
OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Int. Cl.: A 44 C 5/20

Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein



FASCICULE DU BREVET A5

11

633 430

21 Numéro de la demande: 10260/79

73 Titulaire(s):
Attilio Brentini, Crissier

22 Date de dépôt: 16.11.1979

72 Inventeur(s):
Attilio Brentini, Crissier

24 Brevet délivré le: 15.12.1982

45 Fascicule du brevet
publié le: 15.12.1982

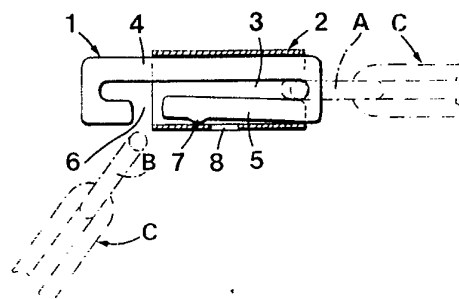
74 Mandataire:
Kirker & Cie, Genève

54 Fermeture.

57 Il comprend un élément d'accrochage (1) coopérant avec une douille (2) coulissant autour de cet élément d'accrochage (1).

Pour permettre de mettre le fermetoir en position de fermeture fixe après introduction par l'ouverture (6) d'un maillon (B), des moyens d'arrêt ont été agencés. Ils consistent en une saillie (7) destinée à venir s'engager dans une fente (8) de la douille (2). Ainsi, lorsque l'on déplace la douille (2) vers la gauche, la saillie (7) s'engage dans la fente (8) par déformation élastique du bras (5) de l'élément d'accrochage (1) et détermine une position de fermeture fixe.

Un tel fermetoir est particulièrement pratique pour réunir les extrémités de colliers ou de chaînettes.



REVENDEICATIONS

1. Fermeoir comprenant un élément d'accrochage (1), une douille (2) coulissant autour de l'élément d'accrochage (1) pour déterminer, d'une part, une position d'ouverture permettant d'introduire dans l'élément d'accrochage (1) au moins une extrémité (A,B) et, d'autre part, une position de fermeture permettant à l'élément d'accrochage (1) de retenir ladite extrémité (A, B), et des moyens d'arrêt pour déterminer cette position de fermeture, caractérisé en ce que les moyens d'arrêt sont constitués d'une fente (8) prévue dans la douille (2) coopérant avec une saillie (7) de l'élément d'accrochage (1), ladite saillie (7) s'engageant dans la fente (8) pour déterminer la position de fermeture.

2. Fermeoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que la douille (2) est de section rectangulaire.

3. Fermeoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que la douille (2) est de section ronde ou ovale.

La présente invention a pour objet un fermeoir destiné à réunir les deux extrémités d'une chaînette, d'un collier ou d'un autre objet analogue.

Différents types de fermeoirs sont déjà connus.

Un premier de ces dispositifs connus se compose de deux parties, chacune fixée à une extrémité du collier et comportant, l'une, un pas de vis, l'autre, le filetage correspondant. Pour fermer le collier, il est souvent malaisé de visser une pièce dans l'autre du fait de la petite taille du fermeoir. Un autre de ces dispositifs comporte une forme torique et se compose de deux parties circulaires. La première partie pleine coulisse dans la deuxième partie creuse. Un ressort logé dans la partie creuse repousse systématiquement la partie pleine en position fermée. Une minuscule poignée est agencée sur la partie pleine. Dès que l'on agit à l'encontre de la force du ressort, on fait coulisser cette partie pleine dans la partie creuse et on libère une ouverture qui permet d'enfiler les extrémités du collier. Puis, on relâche la poignée et les extrémités sont ainsi liées, le fermeoir agissant à la manière d'un maillon d'une chaîne. La partie creuse peut être directement soudée à une extrémité du collier; l'ouverture permettra alors d'enfiler l'extrémité opposée du collier. Un tel dispositif de fermeture est relativement délicat car, par un agissement malencontreux, il arrive fréquemment que la partie pleine se déchausse de la partie creuse.

D'autre part, le brevet suisse N° 629944 décrit un fermeoir composé d'un boîtier coulissant autour d'une pièce maintenant les deux extrémités du collier. Une troisième pièce est nécessaire pour déterminer la position d'ouverture et de fermeture. Ce fermeoir, bien

que d'une utilisation simple, peut encore être amélioré en ce sens que cette troisième pièce peut être supprimée.

Le but de la présente invention est de fournir un fermeoir pratique remédiant aux inconvénients relatifs aux fermeoirs de l'art antérieur et ne présentant plus que deux pièces principales, simplifiant et améliorant par là la conception d'un fermeoir.

L'invention a donc pour objet un fermeoir tel que défini dans la revendication 1.

Le dessin annexé illustre une forme d'exécution donnée à titre d'exemple et dans lequel:

la fig. 1 illustre une vue générale d'une forme d'exécution du fermeoir,

la fig. 2 représente une vue en coupe selon l'axe 2-2 de la fig. 1,

la fig. 3 illustre une vue en coupe selon l'axe 3-3 de la fig. 2.

Le fermeoir illustré aux fig. 1 à 3 se compose d'un élément d'accrochage 1 destiné à retenir les deux maillons extrêmes A et B d'un collier ou d'une chaînette C. Un boîtier (ou une douille 2) peut coulisser autour de l'élément d'accrochage 1. L'élément d'accrochage 1 est d'une forme sensiblement rectangulaire et comporte à son intérieur une ouverture allongée 3 délimitant un côté fermé 4 et un bras 5 suivi d'une ouverture 6 permettant d'introduire les extrémités A et B de la chaînette C. Le bras 5 est muni à son extrémité d'une saillie 7 s'étendant vers l'extérieur. La douille 2 est d'une forme intérieure sensiblement égale à l'élément d'accrochage 2 et comporte une ouverture 8 destinée à coopérer avec la saillie 7.

Ainsi, le fermeoir est en position de fermeture lorsque la saillie 7 du bras 5 est introduite dans l'ouverture 8 de la douille 2, empêchant par là l'ouverture 6 de communiquer avec l'extérieur. Cette position est représentée à la fig. 1. Lorsque l'on veut ouvrir le fermeoir, c'est-à-dire faire communiquer l'ouverture 6 avec l'extérieur de manière à permettre l'introduction d'un maillon A ou B de la chaînette C, on déplace par une pression latérale la douille 2 vers la droite, la saillie 7 sortant alors de l'ouverture 8 par déformation élastique du bras 5.

En principe, l'extrémité A de la chaînette C reste en permanence liée au fermeoir. Néanmoins, il est possible de l'introduire également dans l'ouverture allongée 3 en déplaçant, selon le même principe, la douille 2 vers la gauche ou vers la droite jusqu'à la séparer complètement de l'élément d'accrochage 1. L'ouverture 6 est ainsi libérée et l'on peut introduire l'extrémité A à la chaînette C. Cette opération réalisée, on réintroduit la douille 2 par la gauche et on la déplace tout à droite pour libérer à nouveau l'ouverture 6, ce qui permet d'introduire l'extrémité B de la chaînette C. Une échancrure 9 est réalisée dans la douille 2, symétrique à l'ouverture allongée 3 de l'élément d'accrochage 1 pour permettre un plus grand déplacement à droite de cette douille 2.

Cette échancrure 9 n'est pas indispensable et l'on pourrait simplement concevoir une douille 2 plus courte.

Dans la forme d'exécution citée, la douille est de section rectangulaire, comme le montre la fig. 2. Il est possible de prévoir une section ronde ou circulaire, voire ovale.

FIG.1

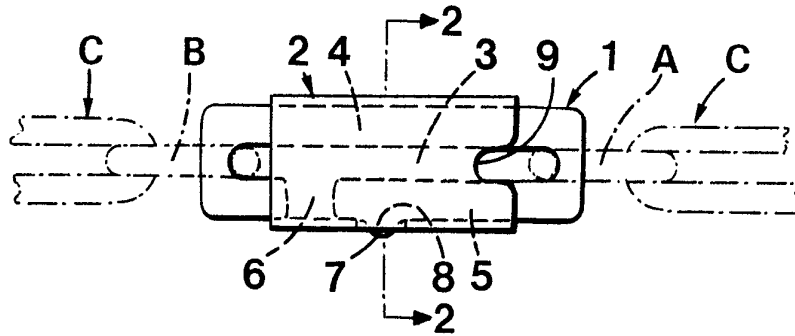


FIG.2

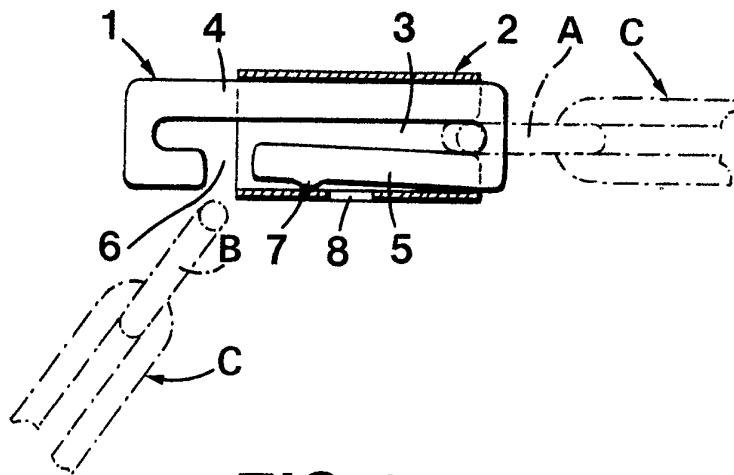
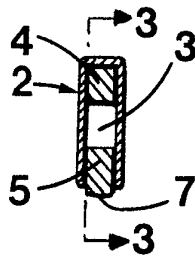


FIG.3